

Sécurité des pipelines et renseignements sur les situations d'urgence

pour votre famille, votre quartier
et votre communauté

Vous avez reçu cette brochure parce que vous vivez, travaillez ou êtes propriétaire d'un bien à proximité de pipelines ou d'installations de Maritimes & Northeast. Maritimes & Northeast Pipeline est un réseau de pipelines de gaz naturel situé dans votre région et exploité par Enbridge Inc. (Enbridge).

Si vous êtes propriétaire d'une entreprise recevant des visiteurs extérieurs, veuillez inclure les pipelines dans vos plans d'intervention d'urgence.

Veuillez consulter et partager ces informations de sécurité importantes.

Détail du contenu :

- 2 Renseignements de sécurité cruciaux
- 3 Directives pour creuser en toute sécurité
- 4 L'emprise et les activités agricoles
- 5 Franchir ou traverser l'emprise
- 6 Installations de surface
- 7 À propos de Maritimes & Northeast



**Numéro d'urgence 24 h/24
de Maritimes & Northeast
1 888 444-6677**

**Contient des
renseignements
importants.**



**Maritimes
& Northeast**
Pipeline



Risque : ignorer les renseignements de sécurités critiques ci-dessous pourrait engendrer des risques supplémentaires pour le public, les intervenants et l'environnement.

Reconnaître une fuite sur un pipeline

Dans le cas peu probable où une fuite se produirait sur un pipeline, un des éléments ci-dessous ou une combinaison de ces éléments peut généralement vous aider à reconnaître une fuite. Les signes suivants peuvent indiquer une situation d'urgence potentielle concernant un pipeline et doivent être signalés immédiatement.



Voir

- Terre projetée ou semblant être projetée en l'air
- Flammes, si le gaz s'est enflammé
- Flux de vapeur blanche ou nuage de brouillard
- Présence d'une couche de givre inattendue au sol
- Végétation morte ou mourante dans une zone habituellement verte
- Bouillonnement continu dans une zone humide ou dans une mare, un ruisseau ou une rivière



Entendre

- Un grondement, un souffle ou un sifflement bruyant inhabituel



Sentir

- Pipelines de gaz odorisé : odeur inhabituelle de soufre ou d'œuf pourri
- Pipelines de gaz non odorisé : légère odeur similaire à celle du diesel ou du pétrole

Dangers potentiels dans le cas peu probable d'une fuite ou d'une rupture d'un pipeline de gaz naturel

- Vertiges ou suffocation : possible dans des endroits confinés ou mal ventilés.
- Incendie ou brûlures : les fuites de gaz peuvent s'enflammer en présence d'une étincelle.
- Explosion : si le gaz naturel se mélange à l'air dans les bonnes proportions, il peut provoquer une explosion.
- Débris volants : le gaz qui s'échappe peut propulser des objets et provoquer des blessures.

Dans le cas improbable d'une urgence

NE PAS toucher un liquide ou une vapeur susceptible de provenir du pipeline.

NE PAS conduire dans la zone.

NE PAS rester dans un bâtiment si l'odeur est plus forte à l'intérieur qu'à l'extérieur.

NE PAS utiliser ou allumer et éteindre les appareils ou dispositifs suivants tant que vous n'êtes pas en lieu sûr :

- Téléphones portables
- Interrupteurs
- Télécommandes de voiture (porte-clés à télécommande)
- Lampes de poche

NE PAS utiliser d'allumettes. Éviter les éventuelles flammes nues.

NE PAS tenter d'éteindre un incendie de gaz naturel.

NE PAS ouvrir ou fermer les vannes de pipeline.

Et ensuite?

La sécurité du public est la priorité absolue tandis que Maritimes & Northeast, les entrepreneurs et les équipes d'intervention d'urgence locales s'efforcent d'évaluer la fuite sur un pipeline et d'y répondre. Les responsables locaux de la sécurité publique détermineront si des habitants doivent être évacués ou mis à l'abri sur place.

Étapes pour une intervention sécuritaire

Si vous êtes en danger, si vous endommagez un pipeline (y compris son revêtement) ou si vous voyez ou suspectez une fuite, aussi minime soit-elle, prenez les mesures suivantes :

- 1** Laissez tout équipement derrière vous et déplacez-vous dans le sens inverse du vent par rapport à la direction du produit (dans la direction opposée au vent).
- 2** Empêchez d'autres personnes d'approcher de la zone.
- 3** **Appelez le 911.**
- 4** Appelez le numéro d'urgence sans frais disponible 24 h/24 de Maritimes & Northeast de votre région : **1 888 444-6677.**
- 5** Suivez les directives fournies par les équipes d'interventions d'urgence locales et par Maritimes & Northeast.



Risque : si vous voyez quelqu'un en train de creuser ou de remuer le sol et qu'il n'y a pas de drapeaux ou de marques sur le sol, veuillez appeler le numéro d'urgence 24 h/24 de Maritimes & Northeast. Ne pas excaver le terrain de façon sécuritaire, met en danger votre sécurité et celle des intervenants d'urgence et de votre communauté. Les pratiques de sécurité lors des activités d'excavation peuvent vous sauver la vie.

Il ne faut pas se fier au bouche-à-oreille, aux cartes, à sa mémoire ou aux marqueurs de pipeline pour planifier un projet de creusement. Indiquez aux excavateurs et aux sous-traitants qu'ils doivent présenter une demande de localisation en suivant la procédure ci-dessous.

Exigences en matière d'appel à la centrale



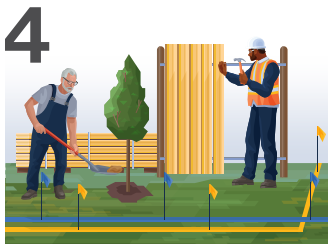
1 Visitez **cliquezavantdecreuser.com** ou appelez votre centre d'appel unique local au moins trois jours ouvrables (selon la loi provinciale) avant de creuser.



2 Lorsque vous soumettez une demande de localisation, fournissez les détails du projet tels que l'emplacement, le type de travaux et la date de début.



3 Le centre d'appel unique notifie les entreprises de services publics et les sociétés de pipelines (par exemple, Maritimes & Northeast) en votre nom.



4 Les localisateurs de pipelines et de services publics marquent les lignes souterraines en quelques jours pour vous aider à creuser en toute sécurité.

Questions fréquemment posées

Qu'est-ce que **cliquezavantdecreuser.com** et qui peut l'utiliser?

cliquezavantdecreuser.com est un service gratuit qui aide à prévenir les dommages aux services publics souterrains en permettant aux particuliers et aux entreprises de demander une localisation des infrastructures enfouies avant d'entreprendre des travaux de terrassement, tels que la pose de drains, le nivellement, l'excavation de sites, la construction de clôtures et la construction de routes.

S'il n'y a pas de marqueurs à l'endroit où je vais creuser, dois-je quand même utiliser **cliquezavantdecreuser.com**?

Oui, il faut toujours faire une demande de localisation. Les repères, y compris ceux des pipelines, sont censés indiquer une position approximative et ne sont pas toujours présents.

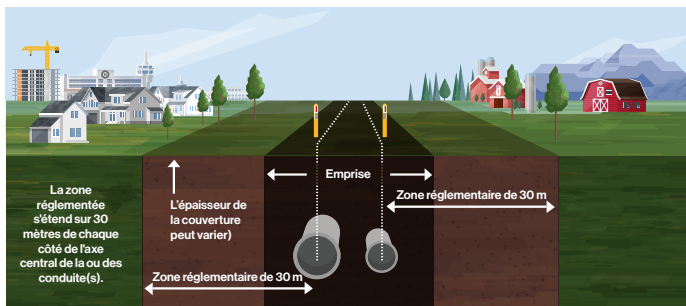
Je ne creuse pas très profond. Pourquoi utiliser **cliquezavantdecreuser.com**?

La profondeur des pipelines et autres services publics peut changer au fil du temps en raison de l'érosion, de l'évolution des sols ou d'autres facteurs.

Si la terre appartient à ma famille depuis des générations et que je sais où se trouvent toutes les infrastructures enfouies, dois-je faire une demande de localisation?

Oui, il faut toujours faire une demande de localisation. Il est risqué de faire des suppositions sur l'emplacement des pipelines et autres services publics, ce qui pourrait entraîner de graves problèmes de sécurité.

Qu'est-ce que l'emprise d'un pipeline?



L'emprise est une zone dégagée et étroite où passent les pipelines, ce qui permet au personnel de Maritimes & Northeast de les inspecter, de les entretenir, de les tester et d'intervenir en cas d'urgence. L'utilisation de véhicules et d'équipements lourds n'est pas autorisée, car elle peut endommager le pipeline.

Points clés concernant l'emprise et les marqueurs :

- Les marqueurs indiquent le nom de l'exploitant de l'oléoduc, le produit transporté et un numéro d'urgence.
- Il est interdit de retirer, de déplacer ou d'endommager les marqueurs.
- L'emprise doit rester dégagée pour les inspections, l'entretien et les urgences. Toute structure, tout équipement ou tout stock doit faire l'objet d'une autorisation écrite.
- Les pipelines sont surveillés par voie aérienne et terrestre. Les obstacles entravent les contrôles de sécurité.
- Les marqueurs indiquent l'emplacement approximatif des pipelines, mais ne constituent pas une alternative à la demande de localisation.
- Les clôtures, les routes, les allées, les arbustes et les arbres ne sont pas autorisés sur l'emprise, sauf autorisation écrite.
- Désignez un endroit en dehors de l'emprise comme point de rassemblement lors de l'élaboration des plans d'urgence (le cas échéant).
- Signalez tout pipeline de Maritimes & Northeast exposé à notre numéro d'urgence 24 heures sur 24.

Marqueurs de pipeline



L'apparence du marqueur peut être différente dans votre région.

Consentement dans la zone réglementée et dans l'emprise

La zone réglementée est une bande de terre de 30 mètres de largeur mesurée perpendiculairement de chaque côté de l'axe central de la ou des conduite(s). Dans cette zone, toute activité occasionnant une perturbation du sol ou susceptibles d'occasionner une perturbation du sol ne peut avoir lieu sans le consentement écrit de Maritimes & Northeast ou de l'entreprise pipelinrière spécifiée.

Activités agricoles : améliorations du drainage

Si vous prévoyez d'améliorer le drainage dans l'emprise du pipeline, vous devez d'abord nous consulter. Un représentant de Maritimes.com/crossings doit superviser les travaux d'excavation afin de garantir la sécurité du pipeline. Une consultation précoce nous permet d'évaluer vos projets, y compris les travaux tels que les drains, le creusement de fossés, le nivellement ou le labourage, et d'établir des procédures sûres. Vous devez également savoir que les fortes pluies, les inondations et les sécheresses peuvent affecter le sol au-dessus des canalisations enterrées. Dans certains cas, lorsqu'un drainage par tuyaux enterrés est proposé, il arrive que l'installation d'un collecteur soit préférable pour réduire le nombre de traversées et l'activité d'excavation à l'intérieur de l'emprise pipelinrière. Maritimes.com/crossings peut rembourser le propriétaire foncier pour les coûts supplémentaires raisonnables dus à la présence d'un pipeline, uniquement si une approbation préalable a été obtenue.

Travailler à proximité de l'emprise d'un pipeline ou la traverser

Si vos activités doivent traverser L'emprise d'un pipeline de Maritimes & Northeast ou empiéter sur son emprise, vous devez contacter Maritimes & Northeast pour obtenir une évaluation et un accord écrit.

Voici quelques exemples de franchissement ou d'empiètement :

- Construction ou installation de nouvelles structures à proximité de l'emprise du pipeline
- Fonctionnement ou déplacement de véhicules ou d'équipements en dehors de la partie carrossable d'une autoroute ou d'une voie publique
- Installation d'un tuyau de drainage
- Croisement ou parallélisme entre le pipeline et des lignes électriques aériennes
- Maintenance des installations existantes
- Mener des activités de dynamitage dans un rayon de 300 m autour de l'emprise
- Toute construction, excavation ou tout développement à proximité de l'emprise du pipeline

Toutes les lignes métalliques hors circonscription doivent être évaluées pour vérifier leur impact potentiel sur notre système de protection de la corrosion.




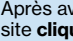

Franchissements hors situation d'urgence :

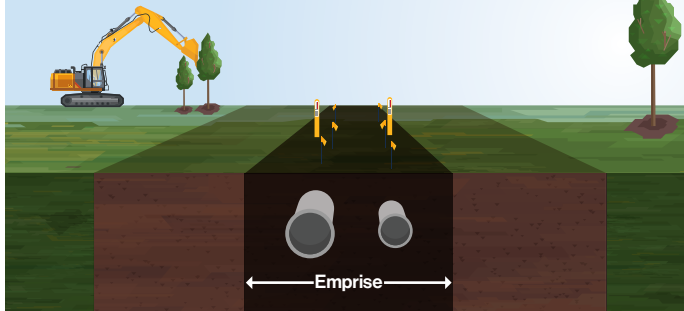
Si vous prévoyez de travailler sur l'emprise ou à proximité de celle-ci et que vous avez besoin d'informations sur nos lignes directrices, nos exigences ou si vous avez des questions concernant les franchissements, veuillez consulter le site enbridge.com/crossings ou envoyer un courriel à crossingscanada@enbridge.com.

Traverser l'emprise du pipeline en cas d'urgence :

Si un franchissement de L'emprise, notamment à L'aide d'équipements lourds ou par la mise en place d'un pont provisoire, est requis en situation d'urgence, vous devez appeler le numéro d'urgence de Maritimes & Northeast, car notre personnel sur le terrain doit en être informé.

Procédure de demande pour les franchissements et les empiètements

- 1  Veuillez télécharger le formulaire de demande via enbridge.com/crossings et l'envoyer à l'adresse crossingscanada@enbridge.com
- 2  Maritimes & Northeast Crossings procède à un examen interne de la demande
- 3  Le demandeur reçoit la notification de Maritimes & Northeast et signe le consentement
- 4  Après avoir signé le consentement, le demandeur visite le site cliquezavantdecreuser.com ou appelle le centre d'appel unique local pour faire localiser la ou les conduites de Maritimes & Northeast
- 5  Une fois les conduites localisées et marquées, le demandeur prend rendez-vous avec un représentant de Maritimes & Northeast pour superviser les travaux



Nos mesures de sécurité

La sécurité est notre priorité absolue. Chaque année, notre équipe investit des centaines de milliers d'heures pour assurer le bon fonctionnement et la sécurité de nos systèmes. Nous améliorons continuellement la sécurité grâce à des mesures telles que :

- 

Programmes d'inspection et d'entretien préventif
- 

Patrouilles aériennes et terrestres le long de l'emprise
- 

Surveillance des pipelines 24 h/24
- 

Vannes à arrêt automatique et contrôlées à distance
- 

Formation et exercices d'intervention en cas d'urgence
- 

Matériaux et revêtements de protection de haute qualité
- 

Essais de pression sur tous les pipelines
- 

Mesures de sécurité renforcées pour les passages d'eau et les zones sensibles

Notre engagement en matière de sécurité comprend des mesures spécifiques pour les pipelines situés dans des zones très peuplées et sensibles du point de vue de l'environnement.

Pour en savoir plus sur nos efforts de sécurisation des pipelines, consultez enbridge.com/safety.

Installation et usage

Activités normales

Les stations de comptage mesurent le débit des produits dans le pipeline.

Pendant les activités normales, aucune odeur importante ne devrait être perceptible.

Les sites de vannes contrôlent le flux de produits dans le pipeline.

Pendant les activités normales, aucune odeur importante ne devrait être perceptible.



Bien que la plupart des pipelines de Maritimes & Northeast soient enterrés, notre système comprend également d'autres types d'installations telles que des stations de comptage. Il est important que vous sachiez à quoi vous attendre dans le cadre des activités normales de ces installations.

Sécurité

Chez Maritimes & Northeast, la sécurité de notre personnel, de nos actifs et de nos communautés est une priorité. Les rapports faisant état d'une augmentation de l'activité criminelle, nous avons conscience que personne n'est à l'abri. Nous apprécions la vigilance de nos propriétaires fonciers en matière de maintien de la sécurité et nous nous engageons à soutenir des actions et des rapports opportuns. Veuillez signaler immédiatement aux forces de l'ordre locales toute activité suspecte à proximité de nos infrastructures.

Maritimes & Northeast Pipeline

Maritimes & Northeast Pipeline est un pipeline de transmission principal de 1 432 km, conçu pour transporter du gaz naturel depuis des développements au large de la Nouvelle-Écosse vers les marchés des provinces maritimes canadiennes et du nord-est des États-Unis. Baptisée Maritimes & Northeast Pipeline, cette coentreprise composée d'Enbridge Inc. (77,53 %), d'Emera Inc. (12,92 %) et d'ExxonMobil (9,55 %) est installée à Halifax en Nouvelle-Écosse et possède également des bureaux administratifs à Waltham dans le Massachusetts.

La sensibilisation aujourd'hui, pour la sécurité demain

L'avenir ne se résume pas qu'à L'énergie que nous transportons. C'est notre engagement à renforcer la communauté et à protéger l'environnement, en veillant à ce que les lieux où nous vivons et travaillons soient sûrs et dynamiques.



Demain est en marche^{MC}

Veillez balayer le code QR pour en savoir plus sur Enbridge et la transition énergétique.

Mise à jour sur les fonds pour cessation d'exploitation

En 2009, l'Office national de l'énergie (ONÉ) (maintenant la REC) a mis en place un processus visant à s'assurer que des fonds soient disponibles pour respecter les futures obligations de cessation d'exploitation associées aux pipelines, y compris les usines de traitement, les compresseurs, les stations de pompage et autres installations de surface. Dans le cadre du processus de financement de la cessation d'exploitation, les entités de Maritimes & Northeast réglementées par la REC mettent de côté des fonds dans des fiducies pour couvrir les coûts de cessation d'exploitation futurs. Les entités affiliées à Maritimes & Northeast ont commencé à recueillir des fonds pour cessation d'exploitation début 2015. Les informations financières relatives à ces fonds sont accessibles sur notre site Internet à l'adresse enbridge.com/abandonmenttrusts. Les informations financières de 2025 sont maintenant disponibles.

Assurer la sécurité des pipelines

Le programme de gestion de l'intégrité de Maritimes & Northeast vise à assurer la sécurité des pipelines grâce à un processus par étapes. Il s'agit notamment de collecter des données, de vérifier les risques, d'effectuer des inspections et de prendre des mesures pour prévenir ou atténuer les problèmes.

Programme de prévention des dommages

Maritimes & Northeast dispose d'un programme de prévention des dommages conforme aux directives provinciales et fédérales. L'objectif de ce programme est d'éviter que les travaux d'excavation n'endommagent les installations de nos pipelines.

Pour en savoir plus sur notre programme de prévention des dommages, visitez enbridge.com/damageprevention.

Exigences et sanctions de la Régie de l'énergie du Canada

Les pipelines de Maritimes & Northeast sont réglementés par la Régie de L'énergie du Canada (REC), qui applique les normes et règlements de sécurité, notamment la Loi sur la Régie de L'énergie du Canada (CER Act), le Règlement de la Régie de L'énergie du Canada sur la prévention des dommages aux pipelines – Autorisations et règlements sur la prévention des dommages aux pipelines – Obligations des sociétés pipelinaires de la Régie de L'énergie du Canada.

Les activités telles que la perturbation du sol et les travaux de construction sur l'emprise sont soumises à ces réglementations.

Les infractions doivent être signalées, les amendes maximales étant de 25 000 dollars pour les particuliers et de 100 000 dollars pour les entreprises par infraction.

De plus amples informations sont disponibles sur le site Web de la REC à l'adresse cer-rec.gc.ca.



Brochure de la REC

Veillez balayer le code QR pour consulter la brochure « Vivre et travailler à proximité d'un pipeline » de la REC.

Informations de contact importantes

**Cliquez
Avant
de Creuser**


 Si vous remarquez une activité suspecte ou une odeur anormale, appelez le 911 et le numéro d'urgence 24 h/24 de Maritimes & Northeast.
1 888 619-6677

Si vous avez une question non urgente concernant notre :

- Programme de prévention des dommages
- Programme de gestion de l'intégrité
- Opérations dans votre région

veuillez appeler notre équipe de sensibilisation du public au **1 877 640-8665**.

 **Ligne d'assistance pour les terrains et les emprises**
1 800 668-2951

 landcontactcan@enbridge.com
cdnpublicawareness@enbridge.com

 mnpp.com
enbridge.com/publicawareness

 facebook.com/enbridge

Appelez ou cliquez avant de creuser
Cliquezavantdecreuser.com

Atlantic Dig Safe/Info-Excavation
1 866 344-5463
atlanticdigsafe.ca

Liens vers de plus amples informations
Des informations sur les caractéristiques des produits sont disponibles à l'adresse **enbridge.com/publicsafetyinfo**.

Pour consulter les cartes des pipelines de Maritimes & Northeast dans votre région, visitez la page **enbridge.com/map**.



Version en ligne

Une version électronique de cette brochure est disponible en balayant ce code QR ou en visitant le site **enbridge.com /brochures**.



Enquête

Vos commentaires sont importants. Balayer le code QR ou visitez **enbridge.com/surveys** pour répondre à une courte enquête.